REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 23 août 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures

Des feux de circulation pour limiter le trafic pendulaire dans les villages frontaliers du sud du canton

Afin de dissuader les automobilistes souhaitant éviter la douane de Bardonnex de transiter par le centre des localités de Soral, Chancy, Perly-Certoux et d'Avusy (Sézegnin) côté suisse, ainsi que de Viry, Valleiry et Saint-Julien côté français, des feux rouges vont être installés en amont de trois douanes. A partir du 30 août prochain, ils régleront le flux des véhicules les jours de semaine entre 6h et 8h30.

Dans le cadre de la lettre d'intention signée par les autorités françaises et genevoises en janvier 2018, diverses actions (voir ci-dessous) ont été entreprises afin de réduire le trafic pendulaire transitant par les petites douanes du sud du canton. Malgré une tendance encourageante, les objectifs fixés ne sont pas encore atteints.

Afin de compléter le dispositif existant, une nouvelle mesure sera mise en place à partir du 30 août prochain: des feux de circulation seront installés en amont des douanes de Soral II, Sézegnin et Chancy II, dans les deux sens de circulation. Ce dispositif doit permettre de contrôler le volume du trafic automobile transitant par ces petits passages frontières dans le sens France-Suisse **du lundi au vendredi de 6h à 8h30**. A noter que la douane de Certoux, également concernée par la lettre d'intention, est déjà régulée par un feu.

Les feux seront programmés pour ne laisser passer que 80% du nombre de voitures qui franchissent habituellement ces douanes à l'heure de pointe du matin, sur la base de comptages effectués avant la pandémie de Covid-19. En-dehors de ces horaires, ils clignoteront à l'orange. En outre, une voie de contournement sera mise en place pour permettre au bus de la ligne 63 de ne pas être retardé par le feu lors de son passage de la douane de Soral II.

"Après une phase pendant laquelle nous avons encouragé les automobilistes pendulaires à repenser leur mobilité – en développant l'offre en transports publics ou en faisant la promotion du covoiturage, et qui a déjà permis de réduire le trafic observé dans ces localités –, nous montons d'un cran dans nos mesures de dissuasion, d'entente avec les autorités françaises voisines", annonce le président du Conseil d'Etat, M. Serge Dal Busco. "Il n'est pas raisonnable que les habitants des villages concernés subissent les nuisances de ces automobilistes alors que des solutions alternatives performantes sont proposées à ces derniers."

Depuis janvier 2018, autorités françaises et genevoises œuvrent en effet conjointement pour limiter le trafic pendulaire observé aux heures de pointe dans les localités frontalières du sud du canton et qui génère des problèmes de bruit, de pollution et de sécurité dans des villages

qui ne sont pas adaptés pour accueillir un tel trafic. Il s'agit essentiellement d'automobilistes transfrontaliers, pour la plupart seuls dans leur véhicule, souhaitant éviter de transiter par la douane de Bardonnex.

Afin de réduire le nombre de ces passages, trois nouvelles lignes de bus ont été créées (62, 63 et 76), facilitant notamment la connexion avec le réseau du Léman Express. Par ailleurs, de nouveaux P+R ont été ou vont prochainement être inaugurés côté français et les outils permettant la mise en relation des personnes souhaitant covoiturer ont été renforcés, via la plateforme covoiturage-leman.org.

Avant la pandémie de Covid-19, ces diverses mesures avaient permis de réduire le volume du trafic de 14% à l'heure de pointe du matin sur les quatre douanes concernées par la lettre d'intention (de 5024 véhicules à fin 2017 à 4341 à début 2020). Cette réduction demeurait inférieure à l'objectif initial fixé à -20%. Le trafic a ensuite atteint des niveaux dépassant l’objectif initial de -20% en raison du contexte sanitaire actuel. C’est afin de consolider cette tendance et de concourir à l’objectif final de la lettre d’intention, soit -50% du trafic d’ici fin 2022, que ces feux seront mis en service. Cette nouvelle mesure fera l’objet d’évaluations régulières.

Pour tout complément d’information: M. Roland Godel, porte-parole, DI, T. +41 78 802 90 07.